



**K Vérifications ultimes avant de commencer les passages ...**

06/06/07

**1°) Tous les élèves de l'année en cours doivent avoir un INE.**

Vérifier dans le **menu vert** « **gestion courante** », « **édition** », « **liste de suivi des attributions d'INE** », que tous vos élèves ont un INE.

(Appliquer le critère de recherche « élèves sans INE »)

Un élève sans INE ne peut apparaître dans le module passage et ne pourra donc changer de classe.

**2°) Tous les élèves admis définitivement doivent être répartis**

Vérifier dans le **menu bleu**, « **Elèves** », « **répartition** », « **édition de listes** », « **liste des élèves non répartis** » qu'il n'y a pas d'élèves avec l'état « **définitif** » dans cette liste.

Un élève non réparti dans une classe ne peut être pris en compte dans le module passage.

**3°) Les radiations de l'année en cours doivent être à jour, mais si l'élève quitte l'école après la sortie des classes, inutile de faire une radiation par le menu radiation.**

**RAPPEL IMPORTANT :**

- **Si un élève quitte l'école en cours d'année scolaire**, la radiation s'effectue via le module radiation à une date d'effet comprise dans l'année scolaire en cours.
- **Si un élève quitte l'école à la fin de l'année scolaire**, le directeur indique le niveau dans lequel l'enfant sera scolarisé l'année scolaire suivante ( module des passages) et pointe le fait que l'élève quitte l'école. La radiation est automatiquement enregistrée avec une date d'effet à la veille de la rentrée scolaire suivante. Il est alors immédiatement possible d'éditer un certificat de radiation à la date de l'acte.

**Pour éditer ce certificat de radiation :**  
**Menu vert, « édition », « éditer un certificat ».**

Pour appliquer les décisions de passage : **Pas à pas K1**

**Note :** on peut laisser un élève en attente sans traiter son passage si la décision le concernant n'est pas encore arrêtée.

**Important :** il est toujours possible de revenir sur une décision de passage en gestion individuelle. (Ne pas oublier de sélectionner alors l'année n+1.)